



Régie EPIC T2C
17 Boulevard Robert Schuman
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-quatre, le **jeudi 12 décembre** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procurations : 7
Date de la convocation : 5 décembre 2024

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM. Christophe BERTUCAT ; Cyril CINEUX ; Eric EGLI ; Patrick NEHEMIE ; M. Thomas WEIBEL | MM Tahar BOUANANE ; Cyril POTELLERET ; Damien ROMERO.

Etaient excusés avec mandat :

MM **Claude AUBERT** excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **Richard BERT** excusé, donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT ; **Henri GISSELBRECHT** excusé, donne pouvoir à Mme Sondès EL HAFIDHI ; **François RAGE** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE ; **Stanislas RENIE**, excusé, donne pouvoir à M. Eric EGLI ; **Gilles VESCOVI** excusé, donne pouvoir à M. Thomas WEIBEL.

Etaient excusés :

MM. Laurent GANET, Jean-Marc MORVAN et Yves JAMON.

Etaient absents :

M. Jérôme AUSLENDER.

DELIBERATION DCA 2024/045

Réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024

OBJET : DON DE TITRES RESTAURANT NON NOMINATIF A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR »

Dans le cadre de la gestion d'attribution des titres-restaurants, nous réservons une quote-part de titres non nominatifs pour les personnels absents lors de notre campagne de distribution.

Sur cette quote-part, nous avons un reliquat de titres non distribués dont nous souhaiterions faire don à l'association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, « *les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur* ».

Aussi, nous vous proposons de lui faire don de 30 titres-restaurant non nominatifs, pour une valeur faciale de 8,00 euros, pour un total de 240,00 euros.

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer et d'autoriser le Directeur Général de faire don de 30 titres restaurant pour une valeur faciale de 8,00 € et un montant total de 240,00 euros.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité:

- d'autoriser le Directeur Général de faire don de 30 titres restaurant pour une valeur faciale de 8,00 € et un montant total de 240,00 euros.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.